

Tours, le lundi 15 avril 2024

## CSAL du 09/04/2024

Étaient présents pour la Direction :

Monsieur RAIMBAULT, Monsieur DURAIN, Madame ROBIN, et Madame MAUREL.

### L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation des procès-verbaux des comités sociaux d'administration locaux des 4 décembre 2023 et 9 janvier 2024 (pour avis) ;
2. Bilan de la formation professionnelle pour l'année 2023 (pour information) ;
3. Projet de plan local de formation professionnelle pour l'année 2024 (pour avis) ;
4. Bilan du budget 2023 et présentation du budget de l'année 2024 (pour information) ;
5. Organisation de la campagne IR-IFI 2024 (pour information) ;
6. Point d'information sur les travaux immobiliers, et notamment le déménagement des services de la Paierie et du SGC Tours Ville métropole (pour information) ;
7. Questions diverses.

1. **Approbation** à l'unanimité des **procès-verbaux** des comités sociaux d'administration locaux des **4 décembre 2023 et 9 janvier 2024**

2. **Bilan** de la **formation professionnelle** pour l'année **2023** :

Niveaux de formations intéressants, des formations flashes (territorialité de l'IR, revenus fonciers, PERP, RCM, plus-values ...) ont été mises en place, avant la campagne d'impôt sur les revenus à destination des agents des SIP et du centre de Contact. Ce procédé a été bien apprécié par les collègues.

La Direction fait de gros efforts pour adapter ces formations aux besoins exprimés par les chefs de services.

Des formateurs d'Indre et Loire sont souvent sollicités au plan interrégional et trois interviennent régulièrement au niveau national.

Le Directeur du pôle RH explique que c'est le temps de préparation qui sert de base à la rémunération des formateurs.

Nous demandons des précisions sur le parcours de formation des agents PACTE : il s'organise comme suit : mise à niveau, découverte de leur environnement professionnel, puis formations adaptées à leur métier. Ces formations d'un nombre d'heure prédéfini, sont obligatoires pour la titularisation .

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** s'interroge concernant les retours enregistrés sur plusieurs formations qui indiquent un taux de satisfaction de 100 % ; est-ce que les agents ne censurent pas leurs réponses par crainte d'un retour négatif ? Ou bien pour ne

pas pénaliser un collègue formateur. Questionnement sur l'anonymisation des retours dans DIESE.

Certaines formations (ECOFIP, GESTODL et RÉPONDRE A L'USAGER PAR MESSAGERIE), ont reçu des retours très négatifs.

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** demande pourquoi ces formations n'ont pas été mieux préparées en amont, et pourraient être testées au préalable.

L'absence de base école, son obsolescence ou encore le manque d'exercices appropriés est un problème.

Les retours du terrain indiquent que le calendrier n'est pas toujours adapté. Nous demandons à ce que des formations puissent être effectuées en deux temps (temps de découverte pour un public novice puis perfectionnement après quelques mois de pratique)

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** demande si les souhaits exprimés sur SEM@FOR ont donné jour à la mise en place de formation ? La direction rétorque que SEM@FOR est surtout un nouvel outil qui vise à remplacer le recensement jusqu'alors effectué par les chefs de services.

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** précise qu'une formation pourtant validée dans SEM@FOR peut ne pas avoir lieu, et que seul un contrôle régulier de l'applicatif par l'agent permet de vérifier si celle-ci va finalement se dérouler. La direction répond que l'équipe de la formation professionnelle locale n'est plus au centre de la gestion des formations gérées par SEM@FOR (parfois le chef de service peut ne pas être informé d'une formation effectuée par un agent de son service) !

Concours externe : 29 réussites dans le 37 au concours externe B !  
La Direction s'auto-congratule...

M Raimbault indique que la DDFIP 37 compte 6 apprentis au sein de nos services. C'est un système qui fonctionne bien. C'est notre responsabilité sociale et cela participe à l'attractivité de la DGFIP. Nous interrogeons le Directeur sur le problème déontologique qui peut se poser lorsque les apprentis quittent le service, ils peuvent être à l'origine de la diffusion d'informations internes à nos services. On nous répond que les apprentis signent une charte déontologique...

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** interroge la direction sur les freins identifiés en termes d'attractivité de notre administration : perte de sens du travail, et bien-sûr RÉMUNÉRATION !

La direction compte beaucoup sur l'attrait qu'offre la ville de Tours et la situation géographique !

M DURAIN précise que l'intérêt et le plaisir que les agents trouvent sur l'emploi constituent le premier levier ; le CDD est devenu la norme des nouveaux entrants sur le marché du travail qui veulent conserver leur indépendance et pouvoir démissionner du jour au lendemain.

La nouvelle logique managériale doit désormais prendre en compte cet aspect « consommériste » pour le recrutement de nouveaux agents.

Les services civiques sont nombreux à passer les concours, et beaucoup d'entre eux réussissent .

L'attractivité est une fois de plus le cœur du sujet du renouvellement générationnel.

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** interroge sur la responsabilité des encadrants quant à la perte de sens de la mission qui entraîne des RPS ( risques psycho-sociaux). Nous notons qu'il est de plus en plus difficile de s'investir lorsque le SERVICE PUBLIC est toujours plus dénigré par nos édiles !

Concernant les contractuels, la direction précise que les contrats peuvent être renouvelés 1 fois pour la même durée.  
Ils sont fortement incités à passer certains concours internes.

Le niveau de recrutement et la durée des contrats est décidé par l'administration centrale ; elle prend en compte les vacances, les effectifs et besoins de nos services. Pour ce type de recrutement, le chef de service qui recevra l'agent·e contractuel participe à l'entretien.

La direction nous indique avoir sollicité Bercy pour être autorisé à recruter un contractuel pour le SDIF dans le cadre de GMBI en transformant des crédits réservés à l'emploi de vacataires.

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** déplore que ce recrutement se fasse sur la même ligne budgétaire que les auxiliaires, nous obligeant ainsi à faire un choix !

M Raimbault indique que le sujet d'une titularisation des contractuels est actuellement à l'étude.

Par ailleurs, il nous précise qu'une attention particulière est portée par les chefs de service et le service de la formation professionnelle aux agents de retour dans les services après une longue absence suite à maladie ou autre. Des remises à niveau sont proposées.

### 3. **Projet de plan local de formation** professionnelle pour l'année **2024** :

La direction s'engage à ce que l'ensemble des métiers soit couvert par le plan local de formation 2024.

De nouvelles formations seront proposées pour appréhender les nouvelles taxes (TAXE URBANISME !!!!!), et une meilleure adéquation aux métiers ex : formation sur les cryptomonnaies .

Des formations sont adaptées pour une mise en place locale, afin qu'elles soient proposées aux agents au plus près de leur implantation professionnelle.

Le plan proposé lors de cette instance n'est pas figé pour l'année, **SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** vous invite à nous faire remonter leurs besoins.

Vote : 1 Abstention : FO, 4 pour : CGT, CFDT et Solidaires.

### 4. **Bilan du budget 2023** et **présentation** du **budget** de l'année **2024** :

Les dépenses d'affranchissement sont un poste de dépenses toujours préoccupant qui constitue le premier poste budgétaire de la DDFIP !

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** rappelle que sur ce sujet à l'allure de marronnier, le débat a déjà eu lieu et des adaptations applicatives suggérés par les agents de terrain pourraient faire baisser le nombre de retours de plis non distribués (PND)

C'est sur ce poste que la principale économie budgétaire sera réalisée par notre direction.

M Raimbault estime que de grandes marges de manœuvre existe sur l'affranchissement, elles nécessitent d'être accompagnées.

Les collectivités locales et hospitalières, les CDL et le SDIF seront impliqués pour harmoniser l'adressage, et mise à jour de la base nationale d'adressage (BAN : Base des Adresses Nationales).

Par ailleurs, si la solution du numérique semble être l'alpha et l'oméga pour notre directeur dans sa logique de suppression des dépenses d'affranchissement,

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** rappelle que le coût environnemental du « TOUT NUMÉRIQUE » n'est pas anodin !

« La planète brûle et ... .. »

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** interroge concernant la baisse du forfait (DGA dotation globale par agent) agent : – 84 027 € ? Quelles déclinaisons sur la gestion des agents ?

M Raimbault répond qu'il compte principalement sur une nette diminution des frais d'affranchissement pour atteindre cet objectif d'économie ...cette réponse nous laisse sceptiques

## 5. Organisation de la **campagne IR-IFI 2024** :

Comme chaque année, la note de campagne 2024 nous a été présentée.

Au même titre que l'an passé, l'accent est mis sur la fraude et la sécurité informatique.

– Création, fin 2023, d'une cellule nationale de la fraude documentaire pour les particuliers (localisée à Chateaudun – 28), dont la mission sera de faire œuvre de veille sur les fraudes émergentes, informer les SIP et trouver des actions pour contrer ces fraudes.

– Sécurisation renforcée pour l'accès à l'espace particulier : enregistrer les numéros de téléphone pour effectuer la double authentification déjà opérée par les organismes bancaires.

A défaut cette seconde validation pourra aussi être effectuée par le biais d'un courriel.

- Nouveauté : possibilité de télédéclarer sur les SMARTPHONES et TABLETTES « sauf difficulté technique imprévue ... », il semblerait que le fiasco de l'an passé sur GMBI ait laissé des traces ! L'outil a été testé jusque fin mars par le bureau GF1A !

Un point d'attention : les informations enregistrées sur l'appli des SMARTPHONES et TABLETTES ne s'imputera pas sur le site « impots.gouv » avant la validation définitive de la déclaration ... et vice-versa ! Autrement dit, on ne peut pas commencer une télédéclaration sur un canal et la terminer sur l'autre ...de plus, les déclarations via ce type de support ne concerneront que les cas très simples sans ajout ni changement de situation familiale avec naissance ou autre ...

– GMBI : la direction reconnaît une communication chaotique en N-1, un mouvement de panique chez les contribuables, des services submergés en JUIN 2023. Pour cette année, s'agissant de la deuxième année déclarative, la centrale estime que les difficultés seront moindres.

Des mises à jour ont été prévues pour les changements d'adresse, avec une situation bloquante en cas de réponse « OUI ».

Pour les propriétaires, un renvoi AUTOMATIQUE sur GMBI est prévu en fin de parcours déclaratif, selon les réponses apportées par les propriétaires fonciers. (Cependant, ce renvoi ne sera pas bloquant pour la déclaration).

Concernant les étudiants et mineurs rattachés au foyer de leurs parents, l'adresse de l'étudiant sera aussi obligatoirement demandée (message bloquant si non complété).

Cette année, la centrale accepte un formulaire papier pour les propriétaires qui n'effectuent pas leur déclaration numérisée.

À ce jour, toujours pas d'accusé-réception pour les déclarations effectuées sur GMBI .

Concernant les « grands propriétaires », 2 référents ont été désignés : Thierry GABUT pour les entreprises et Frédéric FRAYSSE pour les bailleurs sociaux.

Calendrier de campagne : les déclarations en ligne pourront se faire du 10 avril et jusqu'au 30/05. La fin de la saisie GESTPART est fixée au 06/06 (rôle 011) et le 27/06 (rôle 016).

Le calendrier 2024 des travaux de numérisation des déclarations papier, doit tenir compte des Jeux Olympiques et Paralympiques, qui impactent beaucoup les transports. Les SIP vont perdre 15 jours par rapport à 2023. La date limite d'envoi des documents au SDNC est fixée au 03 juillet !

– Accueil physique : les horaires d'ouverture au public les services de Tours, Chinon et Loches seront ouverts de 08H30 à 12H30, pour l'accueil sans rendez-vous.  
(Comme expliqué dans notre compte-rendu de la FS du 09/04, un vigile sera présent le matin sur le site de Tours-Vaillant)  
L'accueil sur rendez-vous se fera de 14H00 à 16H30 pour le SIP de Tours, et de 13H30 à 16H00 pour les SIP de Chinon et Loches.

Le PCRП viendra en renfort pour les questions complexes, l'IFI et les plus-values immobilières.

Nous insistons sur le fait que les chefs de service ne doivent mettre la pression sur les agents lors de l'accueil physique, notamment si l'entrevue dépasse les 20 minutes préconisées.

Les VSC (volontaires service civique) joueront le rôle de « voltigeurs » pour orienter les usagers dans les files d'attente et aideront à remplir les déclarations dématérialisées.

Concernant les Maisons France Service (MFS), un calendrier des permanences de nos agents a été établi. L'accueil de premier niveau sera effectué par le personnel des MFS, qui déléguera le traitement des questions plus techniques au personnel DGFIP lors des permanences.

– Point d'attention concernant le SIP de Loches qui rencontre des difficultés de personnel ; les permanences des MFS relevant de leur territorialité seront intégralement assurées par l'équipe EDR ainsi que l'accueil téléphonique.

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** déplore que la gestion du personnel, toujours à flux tendu génère une fois de plus une difficulté qui va faire peser une forte pression sur les agents présents du SIP de Loches.

– Comme chaque année un pool téléphonique sera mis en place au SIP de Tours, et un renfort pour le numéro de téléphone national devait être assuré par les 3 SIP de la DDFIP 37 et les agents du pôle fiscal.

## **6/ Point d'information sur les travaux immobiliers, et notamment le déménagement des services de la Paierie et du SGC Tours Ville métropole (pour information) :**

Sujet déjà abordé lors de la FS, nous vous invitons à consulter notre compte-rendu.

## **7/ Questions diverses :**

➤ **SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** demande des précisions concernant les formations FLASH

➤ Les OS font un retour sur le pont naturel du 10 MAI : le directeur reste fermement campé sur sa position !

## **Vos élues en CSAL :**

Marie AUDEBERT & Françoise CLAURE (titulaires)

Nathalie NIBAUDEAU & Laurence PEZIERE (suppléantes)